

COMMUNIQUÉ

Paris, le 3 mai 2022



Le pass Culture, vecteur de renforcement et de diversification des activités culturelles: tour d'horizon des pratiques et usages des jeunes au musée

- En analysant des données d'utilisation recueillies sur la plateforme du pass Culture (réservations, visites, consultations d'offres...), les équipes du pôle « Études et Recherche » du pass ont pu dégager plusieurs enseignements sur les pratiques des jeunes dans les musées, et sur la perception, de manière générale, qu'ils ont des visites des lieux culturels.¹
- Grâce à cette étude, l'application se propose ainsi de toujours mieux d'accompagner les jeunes et les acteurs culturels.
- Trois motivations d'utilisation du pass Culture sont mises en exergue par les jeunes: **la découverte de lieux existants, le financement de visites, et l'information sur les « bons plans ».**²

Contexte

En février 2022, plus de 2000 lieux culturels (musées, patrimoines, galeries d'art, etc.) étaient inscrits sur l'application, ce qui représente 6,5% des lieux inscrits sur le pass Culture. En combiné, ces lieux proposent plus de 30 000 offres.

Au total, ces lieux ont généré plus de 46 000 réservations effectuées par 35 000 bénéficiaires en 2021.

Musées et jeunes, un lien durable

82% des jeunes interrogés ont déclaré avoir effectué au moins une visite culturelle au cours de l'année précédant l'activation de leur pass Culture: ainsi, pour une part significative des utilisateurs, il s'agit d'une initiation à une pratique non-régulière.

Parmi ceux ayant déclaré ne pas avoir visité de musée ni de lieu de patrimoine, **38% ont réservé une visite culturelle avec le pass Culture**, après une année fortement marquée par le Covid.

Dans une majorité des cas, l'utilisation du pass Culture est l'occasion pour un jeune de pérenniser ses pratiques culturelles :

- **76% des réservations dans les musées sont des cartes d'abonnement**, alors qu'elles ne représentent que 18% des offres proposées par ces lieux sur l'application;
- dans les lieux de patrimoine et les galeries, il s'agit plutôt de réservations de visites à l'unité, d'évènements et de biens physiques

¹Cette analyse combine des données d'utilisation recueillies sur la plateforme du pass Culture (réservations, visites, consultations d'offres...) et des données déclaratives issues d'un échantillon de 22 920 bénéficiaires du pass. Les données de navigation recueillies sur le pass Culture sont comprises entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.

² Sources : verbatims d'utilisateurs.

Pour les lieux culturels, une invitation à communiquer sur les réseaux sociaux et à adapter leur programmation

Les réponses des jeunes mettent aussi en relief l'opportunité, pour les lieux culturels, de s'adapter à leur jeune public, aussi bien en matière d'offre que de communication.

Les jeunes bénéficiaires placent le thème de la visite en tête de leurs critères de choix (86%), largement devant les critères de proximité (45%) ou de prix (39%).

Intéressés par les Beaux-arts, l'Histoire, l'Architecture ou le design, ou encore l'Art moderne, ils considèrent une visite culturelle comme leur apportant un « moment pour soi », un moment d'apprentissage, ou de partage pour « s'ouvrir à de nouvelles choses ».

Les réseaux sociaux sont devenus incontournables :

Selon l'étude, 55% des jeunes ont déclaré avoir effectué une visite au cours de l'année après en avoir entendu parler en ligne, principalement *via* les réseaux sociaux (Instagram et TikTok en tête).

À propos du pass Culture

Le pass Culture est une application gratuite et géolocalisée, destinée à favoriser l'accès des jeunes aux arts et à la culture, d'intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques. Ce dispositif se décline en une part individuelle et une part collective complémentaires.

Ainsi, chaque jeune âgé de 15 à 17 ans bénéficie d'une enveloppe de 20 puis 30 euros, qu'il peut utiliser librement pour se cultiver en toute autonomie.

En parallèle, un volet collectif, inscrit dans la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et fruit d'un partenariat étroit entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, est directement attribué aux établissements scolaires. Chaque classe, de la 4^{ème} à la Terminale, se voit allouer un crédit de 20, 25 ou 30 euros par élève, destiné à financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs.

Et à partir de 18 ans, chaque jeune dispose de 300 euros supplémentaires valables deux ans pour approfondir ou s'initier à une pratique artistique, profiter des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées, etc.), de biens culturels (livres, BD, vinyles, instruments de musique...), en vivant de nouvelles expériences, ou bien encore inviter des amis à partager une découverte culturelle (offres « duo »).

³ Sources : *verbatim* d'utilisateurs.

Contact pass Culture

service.presse@passculture.app
pass.culture.fr

Service presse

Marion Bouchut
06 34 45 34 09

